



Aux membres de la Commission de Concertation
Hôtel Communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2

1200 Bruxelles

Bruxelles, le 8 octobre 2013.

Madame, Monsieur,

Concerne : demande de permis d'urbanisme : 498-500 avenue Georges Henri : démolition d'un immeuble et reconstruction d'un rez de chaussée commercial + 3 étages de logements

Nous avons pris connaissance de la demande de permis d'urbanisme de Monsieur Detry de la société d'Hypothèque et de Capitalisation pour la démolition et la reconstruction d'un immeuble de 3 étages.

Nous avons examiné le dossier et souhaitons vous faire part de nos remarques.

Eu égard au fait qu'il s'agit d'une démolition, le nombre de dérogations (4) est trop important et plus particulièrement celle qui concerne la profondeur de l'immeuble ; en effet, le projet prévoit l'imperméabilisation totale de la parcelle ce qui est inacceptable et ce a fortiori puisque les intérieurs d'îlots de ce quartier sont déjà fortement densifiés.

En outre, étant donné la largeur de l'immeuble, n'est-il pas possible de prévoir au moins un garage ?

Nous souhaitons être entendus lors de la commission de concertation qui se réunira à ce sujet le 25 octobre prochain.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur nos salutations distinguées.

Pour les comités du Haut Woluwe

Béatrix Tilquin
21, avenue Albertyn
1200 Bruxelles

